



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



WEBINAIRE « SOBRIÉTÉ » - COLLECTIVITÉS

Aides et dispositifs mis à disposition des collectivités dans le cadre du plan de sobriété national

16 février 2023 - 14h-16h

DRIEAT / Service énergie-bâtiment (SEB)

Thibaut Badoual, Chef du département Climat-Air-Energie

Nathalie Bousquet, Cheffe du département Bâtiment

Vincent Goussin, Chargé de mission bâtiment et transition énergétique

Ordre du jour

DRIEAT : Introduction, plan de sobriété nationale et ressources associées

AREC : Présentation des ateliers, plaquettes et accompagnement mis en place

IFPEB : Ligues « tertiaire public » des championnats de France d'économie d'énergie et retour d'expérience associé

ADEME : Aides et dispositifs à destination des collectivités et établissements publics

FNCCR : Présentation des programmes et sous-programmes ACTEE

La Poste : Point sur le dispositif « Baisse les Watts »

Introduction.

DRIEAT : Plan de sobriété national, enjeux franciliens et ressources associées

Le contexte énergétique du plan de sobriété

Risques de difficultés de disponibilité
énergétique au cours
des hivers 2023 et 2024*

Conflit ukrainien, travaux en cours sur le parc nucléaire

+

Limitier le réchauffement climatique

Engagement de la France de réduire d'ici 2050
de 40 % sa consommation énergétique

Le plan de sobriété s'inscrit dans ce cadre avec pour objectif :

→ réduire de 10 % la consommation énergétique d'ici 2024

Cela suppose :

- 1) **une mobilisation générale** de tous les acteurs, notamment des entreprises et la prise de mesures à très court terme, qui devront se prolonger pour atteindre les objectifs en 2050
- 2) **une appropriation et des changements profonds de nos comportements et des habitudes**

*De nombreuses actions ont déjà été menées pour les éviter (stocks de gaz, capacité terminaux méthaniers, solidarité européenne)

Le plan de sobriété

Une double approche pour **réduire la consommation de 10% en 2 ans** :

- En matière de **mesures** :
 - Des mesures générales (par exemple température de chauffe à 19°C), concernant toute la société (entreprises + État + collectivités + ménages)
 - Des mesures spécifiques par domaine (Sport, Grandes surfaces, Logement, etc.)
 - Une exigence très forte sur **l'exemplarité de l'État** dans la mise en œuvre des mesures

Le plan de sobriété

Une double approche pour **réduire la consommation de 10% en 2 ans** :

- En matière de **temporalité** :

- Des actions à très court terme, gratuites ou à moindre coût, pour des gains immédiats (température de chauffe abaissée à 19°C, par exemple)
 - > Présentation des ressources et des outils mis en place pour **sensibiliser** et **accompagner** les collectivités sur les bénéfices apportés par un changement profond des habitudes et des comportements
- Des actions à moyen et long terme, nécessitant des investissements parfois lourds (rénovation énergétique, par exemple)
 - > Présentation des dispositifs pour **accompagner** et **aider financièrement** les collectivités dans la planification de leurs investissements de transition énergétique

Résultats et perspectives

Hiver 2023 : les risques de difficultés de disponibilité énergétique s'éloignent (remise en service de réacteurs nucléaires, respect des consignes de sobriété)

→ **objectif atteint de réduction de 10 % de la consommation énergétique**

Hiver 2024 : risques de difficultés de disponibilité énergétique : efforts engagés à poursuivre

→ **travaux en cours pour établir un nouveau plan de sobriété**

Des résultats prometteurs : une opportunité de transformation

> gain en attractivité, économies dues à la baisse des factures d'énergie, amélioration du confort des usagers...

Contexte francilien



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'OFFRE D'ÉNERGIE : A VERDIR

Production Énergétique

% de la consommation totale

Locale 10%

EnR&R 9 %
Dont 91 % de chaleur

Pétrole
1 %

Importée
90 %

Source Énergétique

% de la consommation totale

Gaz
34 %

Électricité
32 %

Pétrole
26 %

Chaleur
8 %

LA DEMANDE : A RÉDUIRE DE 40% d'ici 2050

Consommation d'énergie francilienne 195 TWh

Bâtiment
(résidentiel et tertiaire)
68 %

Mobilité
22 %

Industrie et agriculture
10 %

Concept	Définition	Coût et temporalité	Exemples	
Sobriété	Tempérance dans les usages énergétiques (changement de comportement, de pratique, de mode de vie)	Gratuit et immédiat	Anti-gaspillage	Réduire l'éclairage publicitaire Arrêter la ventilation du tertiaire non occupé
			Sobriété individuelle	Baisser la température de chauffe chez soi Acheter d'occasion plutôt que neuf
		Gratuit Moyen/long-terme	Sobriété collective	Réorganisation de la société pour inciter à changer les usages
Efficacité	Réduction de la quantité d'énergie pour satisfaire un même besoin en privilégiant le système le plus économe	Faible investissement Court-terme	Remplacer les ampoules à incandescence par des LED	
		Investissements lourds Moyen/long-terme	Isolation thermique des logements	
Décarbonation	Réduire l'utilisation des énergies carbonées (pétrole, gaz...)	Investissements lourds Moyen/long-terme	Favoriser les énergies bas-carbone (hydraulique, bioénergies, nucléaire, éolien, solaire, géothermie)	

Mesures phares pour les collectivités

• Éclairage :

- Capteurs de présence, baisse de l'intensité, pilotage à distance en fonction de l'intensité lumineuse extérieure
- Extinction des enseignes et les publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin, extinction totale à partir d'une certaine heure lorsque l'éclairage est inutile...

• **Bâtiment** : Application des mesures dédiées aux bâtiments publics (température, éclairage intérieur, extérieur, publicité lumineuse, ventilation, eau chaude sanitaire, BACS, récupération de chaleur, décalage des heures de production etc)

• **Culture et sports** : moduler la température de chauffe des piscines, gymnases et salles de spectacle

• **Promouvoir la sobriété auprès des citoyens et en particulier des plus jeunes** : Encourager les initiatives locales, pourquoi pas via le concours des économies d'énergie Cube, à l'échelle des immeubles, des services...

Eclairage public de Sète (Hérault)

- Suppression de 18 % des points lumineux,
- Installation de LED,
- Installation de 157 luminaires à détecteur de présence (...)

Résultats :

Réduction de 40% de la consommation d'électricité en 4 ans (avec un objectif de 60 % à terme).

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les couches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

Installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et la dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'état, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes dormant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écocitoyenneté des agents...

9. Rejoindre le programme "Territoire engagé pour la transition écologique" :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expérience de collectivités qui ont réduit considérablement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagé (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

La check-list « anti-gaspillage » à destination des collectivités

1. Adapter la température du chauffage
2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude
3. Réduire les dépenses d'eau chaude
4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments
5. Réduire voire éteindre l'éclairage public
6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau
7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie
8. Être exemplaire
9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique
10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

Mais aussi...

- Guide formulant 40 recommandations sur l'éclairage public à l'initiative de l'association Les éco-maires
- 10 actions mises en avant par l'Association des Maires de France...

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : **MONÉCOWATT.FR**

Les check-lists « anti-gaspillage »

6 check-lists, disponibles sur le site de la librairie de l'ADEME, par acteur et par type d'utilisation :

- À la maison
- Pour les copropriétés
- Pour les collectivités
- En entreprises
- En déplacement
- Numérique



The collage displays six checklists, each with a title and a brief description:

- 10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi** (À LA MAISON): Focus on energy savings in homes.
- 10 gestes de sobriété numérique pour tous** (À LA MAISON ET AU BUREAU): Focus on reducing digital energy consumption.
- 10 gestes pour faire des économies d'énergie dans les collectivités** (EN COLLECTIVITÉ): Focus on energy savings for public entities.
- 10 gestes pour économiser de l'énergie lors de ses déplacements** (EN DÉPLACEMENT): Focus on energy savings during travel.
- 10 gestes pour faire des économies d'énergie** (EN ENTREPRISE): Focus on energy savings in businesses.
- 10 gestes pour économiser de l'énergie lors de ses déplacements** (EN DÉPLACEMENT): Focus on energy savings during travel.

Each checklist includes various tips and icons related to energy efficiency, such as light bulbs, thermostats, and digital devices.

Mais aussi...

- Guide formulant 40 recommandations sur l'éclairage public à l'initiative de l'association Les éco-maires
 - 10 actions mises en avant par l'Association des Maires de France...
 - plateforme Aides territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
 - ...
-



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Support à l'attention des porteurs de projet Présentation à jour du 27 janvier 2023



Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires

- ➔ **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés
- ➔ **3 axes** déclinés en **13 mesures**
 - performance environnementale
 - adaptation du territoire au changement climatique
 - amélioration du cadre de vie
- ➔ **1 mesure transverse** pour un accompagnement adapté avec un **soutien en ingénierie** (animation, planification)
- ➔ Une simplicité d'accès aux financements du Fonds vert : aides disponibles sur **Aides-Territoires** avec les liens pour accéder aux formulaires **Démarches simplifiées** pour saisir sa demande d'aide et suivre l'instruction de son dossier
- ➔ Un **objectif** : démarrer un maximum de projets dès 2023 avec l'ambition que chaque projet se traduira en termes d'**impact environnemental**



Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets
Le fonds est adapté localement en fonction des territoires



La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches simplifiées** offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.





Axe 1

Renforcer la performance environnementale	
Renforcement du tri à la source et valorisation des biodéchets	Réduire les ordures ménagères résiduelles, par la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets
Rénovation des parcs de luminaires d' éclairage public	Transformer au moins 10% du système d'éclairage public du parc, sans en attendre l'obsolescence
Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Réduire durablement les consommations énergétiques des bâtiments publics (objectif de réduction de 40% de la consommation d'énergie finale en moyenne)



La rénovation énergétique des bâtiments publics



L'ambition écologique : dans le prolongement du plan de relance (DSIL Rénovation thermique), le Fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre **un objectif de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments publics de 40% en moyenne et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES)**

81 %

des consommations énergétiques des communes de l'Hexagone proviennent des bâtiments communaux

Les projets concernés : ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants et visant à diminuer significativement leur consommation énergétique (bâtiments neufs non concernés). Les actions financées par le Fonds vert peuvent porter sur :

- des **actions dites « à gain rapide »** présentant un fort retour sur investissement (pilotage des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...)
- des travaux d'**isolation du bâti** ou de **remplacement d'équipement**
- des opérations immobilières de **réhabilitation lourde**
- en outre-mer : des travaux de protection du bâti contre les rayonnements solaires, pour augmenter la ventilation naturelle ou pour remplacer des équipements de climatisation, production d'eau chaude... par des équipements très performants

➔ **Critères d'éligibilité** :

- en métropole : **réaliser au moins 30% d'économie d'énergie**

➔ **Bâtiments concernés** : équipements sportifs, bâtiments scolaires, logements...

Les porteurs de projet éligibles :

- commune, département, région
- EPCI à fiscalité propre
- pôle d'équilibre territoriaux et ruraux
- syndicat d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité

Les critères de hiérarchisation possibles :

- ambition en termes d'économies d'énergie
- réductions d'émission de GES les plus élevés (métropole) ou mobilisant le plus de gestes (outre-mer)
- projets s'inscrivant dans des programmes (ACV, PVD, ORT, OPAH, NPNRU, SDIE...)





Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



L'ambition écologique : l'utilisation du Fonds vert doit permettre, pour chaque projet, de **transformer au moins 10% du système d'éclairage public du parc, sans en attendre l'obsolescence.** Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales (par la mise en place des trames noires) ainsi que sur la santé humaine

41%

des consommations d'électricité des collectivités territoriales sont imputables à l'éclairage public

Les projets concernés : les actions financées par le Fonds vert peuvent porter sur :

- des subventions d'**études de diagnostic territorial** destiné à élaborer des stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou de création de trame noire
- des subventions d'**ingénierie / d'études préalables** au **dimensionnement du parc**
- des subventions d'**investissement** permettant le **renouvellement de parcs anciens**

→ **Critères d'éligibilité :** contribuer à la protection de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse (trame noire) et à la sobriété énergétique

- rénovation accélérée du parc ancien (> 25 ans)
- diminution du nombre de points lumineux, baisse importante de la puissance installée
- mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou d'appareils pour un éclairage ciblé
- recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables
- plus grande protection de la biodiversité avec température de couleur limitée

→ **Non éligibles :** opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire mise en lumière de bâtiments ou de sites naturels aujourd'hui non éclairés...

Les porteurs de projet éligibles :

- commune, département, région
- syndicat d'énergie exerçant le portage du projet pour une collectivité

Les critères de hiérarchisation possibles :

- communes de moins de 10 000 hab et leurs EPCI (20 000 en outre-mer) en priorité
- remplacement des parcs de luminaires les plus anciens ou les plus énergivores





Une ambition écologique pour chaque projet aidé



Axe 2

Adapter les territoires au changement climatique	
Renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques	Réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en cas d'événement météorologique extrême. Renforcer ou construire au moins un bâtiment résistant aux vents cycloniques pour chaque collectivité
Prévention des risques d' incendies de forêt et de végétation	Améliorer la protection des territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80 % des feux
Prévention des inondations	Améliorer la résilience des territoires face au changement climatique, préserver les vies humaines et à réduire les dommages économiques des inondations (2 volets : PAPI et GEMAPI)
Adaptation aux risques émergents en montagne	Permettre une bonne préparation des territoires face aux risques en montagne et contribuer à diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens ; permettre que tous les sites de montagne identifiés à risques soient suivis, étudiés ou traités
Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte	Soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'opérations d'anticipation et d'adaptation aux effets du changement climatique et au recul du trait de côte.
Renaturation des villes et des villages	Réduire les vulnérabilités en ciblant sur des solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins)



Axe 3

Améliorer la qualité du cadre de vie	
Développement du co-voiturage	Développer la pratique du covoiturage avec la mise en place par les collectivités d'infrastructures facilitant l'usage (aires, lignes, voies réservées) et des actions d'animation et d'incitation financière
Accompagnement du déploiement des ZFE-m	Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants (NO ₂ et particules fines), et de réduire l'exposition de la population.
Recyclage foncier	Eviter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030	Permettre de réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire

Des outils pour accompagner le déploiement

Un **site web** pour les porteurs de projet et le grand public www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert

<https://www.aides-territoires.beta.gouv.fr>

The screenshot shows the website interface with the following elements:

- Browser tabs: Firefox, Cottage, P2R (Portail de Réserv...), Intranet DGALN, Pauline : Annuaire Intr..., Mélanisismo | Échang..., Workflow TU: Actions ...
- Navigation bar: Accueil, Projets, Cartographie, Programmes d'aides, Actualités, Portails, En savoir plus
- Search and user options: Se connecter, S'inscrire, Diffuser une aide, Trouver des aides
- Breadcrumbs: Accueil > Tous les programmes d'aides > Fonds vert

Fonds vert

Présentation générale | Foire aux questions | Événements

Foire aux questions

! Pour tout complément, vous êtes invités à contacter votre sous-préfet d'arrondissement ou les services déconcentrés de l'État compétents (DREAL, DDT-M, directions et services de l'État en outre-mer...).

Cette FAQ a été mise à jour le 20/01/2023.

Questions / réponses classées par thématique

Accès au :
- **Guide** des décideurs locaux
- **Fiches d'aide** et **formulaires** de demande en ligne
→ vers **Démarches simplifiées**

Programmation des **webinaires** et autres événements de présentation des mesures du fonds vert

Mardi 21 février de 14h30 à 16h00 :
Webinaire de présentation générale

Vendredi 17 février de 10h00 à 11h00 :
Webinaire Axe II sur la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

→ Une opportunité de financer des travaux permettant des économies d'énergie

Rénovation énergétique des bâtiment

Rénovation de l'éclairage public

→ Une instruction départementale au fil de l'eau

Instruction par les services de l'État en département (DDT ou UD) pour une décision Préfecture de département.

→ Un dépôt des dossiers très rapide sur Démarches Simplifiées

Dès maintenant et, selon les départements, avant mi ou fin mars.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Je baisse



J'éteins



Je décale